Spécial n° 13 de juillet 2023

n° 2023 07 13

Jeudi 20 juillet 2023

Recueil

l'O

Actes Administratifs

Préfecture de l'Orne

ww.orne.pref.gouv.fr

→ Publications

→→ Catalogue des publications légales

→→→ Recueil des actes administratifs

CABINET PRÉFET
Bureau de la Sécurité Intérieure

Arrêté N° 1013-23-0320 course de côte régionale intitulée 41ème course automobile d'Exmes » à GOUFFERN En AUGE – Commune déléguée d'Exmes *le dimanche 23 juillet 2023*

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
Service eau et biodiversité

Arrêté n° 2350-23-00127 constatant la situation d'alerte renforcée sécheresse sur les 2 zones d'alerte *« AVRE » et « ITON », la situation d'alerte sur les 2 zones d'alerte « TOUQUES » et « RISLE, CHARENTONNE, GUIEL » et la vigilance sécheresse dans toutes les autres zones d'alerte du département de l'Orne*

Arrêté n° 2350-23-02874 relatif à l'exercice de la vénerie sous terre du blaireau pour des périodes complémentaires dans le département de l'Orne pour la campagne cynégétique 2023/2024

PRÉFET
DE L'ORNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités
et de la protection des populations de l'Orne

ARRÊTÉ n° 2100-23-00007

ARRÊTÉ MODIFICATIF n°2
FIXANT LA COMPOSITION DE L'OBSERVATOIRE D'ANALYSE ET D'APPUI AU DIALOGUE SOCIAL ET A LA NÉGOCIATION DU DÉPARTEMENT DE L'ORNE

Le Directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités
et de la protection des populations de l'Orne

Vu le code du travail notamment ses articles L. 2234-4 à 7 et R. 2234-1 à 4 et D. 2622-4,

Vu l'arrêté du Premier ministre du 22 mars 2021 nommant Monsieur Thierry BERGERON, directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Orne,

Vu la décision de la directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Normandie en date du 25 octobre 2022 ayant arrêté la liste des organisations syndicales représentatives au sens des articles L. 2234-4 et suivants du code du travail,

Vu l'arrêté n°2100-23-00002 du 10 mars 2023, fixant la composition de l'observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation du département de l'Orne,

Vu l'arrêté modificatif n°2100-23-00005 du 24 mai 2023, fixant la composition de l'observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation du département de l'Orne,

Vu les désignations effectuées d'une part, par ces mêmes organisations syndicales de salariés et d'autre part, par les organisations professionnelles d'employeurs représentatives au niveau national interprofessionnel et multi-professionnel,

A R R Ê T E

ARTICLE 1er - L'observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation du département de l'ORNE est composé des membres suivants :

- **au titre du MEDEF :**
  Titulaire : Madame Nathalie SAUQUES
  Suppléant : Monsieur Stéphane ANDRIEU

- **au titre de la CPME :**
  Titulaire : Monsieur CORDAS

- **au titre de l'U2P :**
  Titulaire : Monsieur Thierry LAPERCHE

- **au titre de la FDSEA :**
  Titulaire : Monsieur Dominique JOUANDET
- **au titre de l'UDES :**
  Titulaire : Monsieur Anthony PERIMONY
  Suppléant : Madame Audrey BLIN

- **au titre de la CFDT :**
  Titulaire : Madame Sandrine LELANDAIS
  Suppléant : Monsieur Clément DELISLE LAUNAY
- **au titre de la CGT :**
  Titulaire : Madame Isabelle LEDOUX
  Suppléant : Monsieur Philippe BROSSARD
- **au titre de FO :**
  Titulaire : Madame Liza-France PAROISSE

- **au titre de la CFTC :**
  Titulaire : Monsieur Régis BELLENCONTRE
  Suppléant : Monsieur Yannick MAUDUIT
- **au titre de la CFE-CGC :**
  Titulaire : Monsieur Christophe DELESTRÉE
  Suppléant : Monsieur Stéphane DELERY
- **au titre de l'UNSA :**
  Titulaire : Monsieur Stéphane TURMEL
  Suppléant : Monsieur Patrice GANDAIS
- **au titre de la FESAC :**
  Non pourvu

ARTICLE 2 - Le directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Orne ou son suppléant, désigné par la directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, siège en tant que représentant de l'autorité administrative compétente au sein de l'observatoire.

ARTICLE 3 - La présente liste est publiée au Recueil des Actes Administratifs du département de l'Orne ainsi que sur le site internet de la DREETS : https://normandie.dreets.gouv.fr/. Le directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Orne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 - Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté modificatif n° 1 fixant la composition de l'observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation du département de l'Orne en date du 24 mai 2023.

Fait à Alençon, le 11 juillet 2023
Le directeur départemental

Signé

Thierry BERGERON

Voies de recours : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de 2 mois auprès du Tribunal administratif compétent.
L'arrêté contesté doit être joint au recours.